

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 15 septembre 2022

Délibération n° 2022-09-08

|  |    |                                     |
|--|----|-------------------------------------|
| Nbre de membres afférents au Conseil Municipal | 29 | Date de la convocation : 08/09/2022 |
| En exercice                                    | 29 | Date de l'affichage : 08/09/2022    |
| Qui ont pris part à la délibération            | 29 |                                     |

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Caroline GUERAUD ; Frédéric LAHARIE ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Chantal ROCHEFORT ; Davy CAMY ; Miguel FORTE ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Christel EYHERAMOULO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE

**Absents excusés :**

Catherine VICENTE-PAUCHON donne procuration à Nadine DURU en date du 14/09/22  
Christine VICENTE donne procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 12/09/22  
Cindy ESPLAN donne procuration à Éva BELIN en date du 15/09/22  
Cyril DURU donne procuration à Sandrine COELHO en date du 14/09/22  
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 12/09/22  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 15/09/22

Secrétaire de séance : Nadine DURU

**Modification de la fixation des indemnités des conseillers délégués.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 2020-07-07 du Conseil Municipal du 23 juillet 2020, fixant les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués,

Elle précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, de nouvelles attributions sont confiées à 1 conseiller municipal, à savoir :

- M. Cyril DURU, conseiller municipal, sera délégué aux festivités et événements de la ville. Cette nouvelle fonction fera l'objet de la rédaction d'un arrêté.

Elle rappelle les fonctions de Mme Senay OZTURK : conseillère déléguée à la sécurité du déplacement et qualité de cadre de vie, conformément à l'arrêté du Maire AG-A 2020-17, en date du 14 septembre 2020.



Considérant les nouvelles fonctions attribuées à Cyril DURU et l'accroissement des missions de Senay OZTURK Madame Le Maire souhaite leur attribuer une indemnité de conseiller municipal délégué.

-Elle fixe ainsi qu'il suit les nouveaux taux des indemnités de fonction :

- . **Maire** : 44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- . **Adjoint** : 16.23 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- . **3 Conseillers délégués** : 12.84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- . **2 Conseillers délégués** : 6.42 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Ces nouvelles attributions génèrent une nouvelle répartition des indemnités entre élus, conformément à l'article L.2123-20-1 du CGCT, un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour, 6 abstentions (Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Christel EYHERAMOUNO et Delphine OUVRANS),

**APPROUVE** les modifications du tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus annexé,

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 20 septembre 2022  
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le 20 / 09 / 2022

après télétransmission électronique le 19 / 09 / 2022

- et mise en ligne sur le site de la commune le 20 / 09 / 2022



NB : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

